



CICR

N° 06 Juin 2007

BULLETIN

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
DELEGATION REGIONALE POUR L'AFRIQUE CENTRALE - YAOUNDE



EDITORIAL

La cause du droit humanitaire se renforce : les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève ont 30 ans

Le 8 juin 2007, les deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatives à la protection des victimes des conflits armés ont eu 30 ans. En cet anniversaire qui marque la maturité desdits Protocoles, il me semble important de dire quelques mots sur ces textes juridiques qui contribuent largement au renforcement du droit international humanitaire (DIH).

Les Protocoles additionnels qui complètent les quatre Conventions de Genève ont permis de combler certaines lacunes qu'on y notait, notamment la réglementation du comportement des combattants, la protection de la population civile contre les effets des hostilités et l'élargissement du noyau de normes protégeant les victimes des conflits armés non internationaux.

Pour ce qui est des règles relatives à la conduite des hostilités, le Protocole additionnel I relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux met un accent particulier sur l'o-

bligation qu'ont les belligérants de faire la distinction entre combattants et personnes civiles et entre objectifs militaires et bien de caractère civil et de ne diriger leurs attaques que contre les objectifs militaires. Ce texte interdit clairement les actes qui visent à répandre la terreur au sein de la population civile. L'article 90 du Protocole additionnel I institue une commission internationale d'établissement des faits qui pourra enquêter sur tout fait prétendu être une infraction grave au DIH.

Le Protocole additionnel II relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux constitue le premier traité consacré exclusivement à la protection des personnes affectées par lesdits conflits, qui sont les plus courants de nos jours et malheureusement les plus meurtriers. Ce Protocole renforce ainsi les garanties fondamentales dont bénéficient les personnes qui ne participent pas ou qui ne participent plus aux hostilités; il établit les droits des personnes privées de liberté et les garanties judiciaires de celles faisant l'objet de poursuites pénales en relation avec un conflit armé. Par ailleurs, il prévoit des dispositions pour la protection des

populations civiles et des biens de caractère civil contre les attaques, de même que la protection des blessés, malades et naufragés et du personnel sanitaire et religieux.

Mais à quoi servirait le droit, aussi détaillées et protectrices que soient ses dispositions, s'il n'était pas appliqué ?

A ce jour si les Conventions de Genève ont été ratifiées par tous les États (soit 194), une très grande partie d'entre eux sont parties aux Protocoles additionnels : 167 pour le Protocole I et 163 pour le Protocole II, marquant ainsi leur consentement à être liés par ces textes. Le défi majeur demeure cependant le respect de ces traités lorsque le visiteur indésirable qu'est la guerre s'installe dans les États. Le DIH est encore régulièrement violé dans plusieurs contextes aujourd'hui : des populations civiles cibles d'attaques ; des personnes déplacées abandonnées à elles-mêmes ; des enfants recrutés dans les forces ou groupes armés et formés pour devenir des machines à tuer, etc. Oui un droit sans effet perd sa force. Mais fort heureusement notre monde est en train de traverser une époque où les progrès de la communication permettent à l'opinion publique internationale d'être au courant assez tôt des violations du droit international humanitaire, où qu'elles se produisent rappelant ainsi aux États leur responsabilité de respecter et de faire respecter ledit droit. Les développements observés ces derniers temps au niveau du droit pénal international, constituent la preuve que la lutte contre l'impunité est une préoccupation de la communauté internationale.

Le CICR pour sa part, en tant que gardien du droit international humanitaire, s'est régulièrement investi aux côtés des États pour permettre sa large diffusion, son respect et sa mise en œuvre nationale. ■

Klaus Spreyermann
Chef de la Délégation Régionale du CICR
pour l'Afrique Centrale

Mise en œuvre du DIH en Afrique centrale : les experts font le bilan à Yaoundé

Du 18 au 19 avril 2007, la délégation régionale a organisé à Yaoundé au Cameroun la deuxième réunion de concertation technique sur la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH) en Afrique centrale. Ouverte par le Ministre Délégué auprès du Ministre d'État chargé des Relations Extérieures du Cameroun, cette réunion avait pour objectifs de faire le suivi des conclusions / recommandations de la première réunion régionale de 2006, de consolider la dynamique naissante en matière de mise en œuvre du DIH dans la sous-région, de renforcer les programmes relatifs au DIH dans les pays concernés et de travailler au respect de ce droit.

13 experts juristes représentant les ministères des Affaires étrangères, de la Justice et de la Défense du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Équatoriale et du Tchad, ainsi que le chef du département juridique de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEMAC) ont pris part à ces assises.

Les thèmes débattus au cours des travaux ont porté sur l'état des lieux de la participation aux traités de DIH et à leur mise en œuvre par les États de la sous-région d'Afrique centrale ; la création de commissions nationales de mise en œuvre du DIH ; l'adhésion à la Convention de 1980 sur certaines armes

classiques et ses cinq Protocoles ; la répression des infractions graves au DIH et la ratification du troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949. Une présentation de l'étude du CICR sur le DIH coutumier a également été effectuée. L'accent a été mis sur le partage d'expériences entre les différents pays de la sous-région, à travers notamment la mise à disposition de documents nationaux susceptibles d'aider les experts dans l'élaboration de textes de mise en œuvre du DIH, mais aussi la détermination de stratégies permettant de surmonter les difficultés liées au traitement de ces dossiers.

A l'issue de leurs assises, les participants ont adopté des conclusions et recommandations portant sur les domaines prioritaires en matière de mise en œuvre. Il en est ressorti que depuis la première réunion de concertation technique de 2006, chacun des États représentés a fourni des efforts visant à une meilleure mise en œuvre du DIH. Les participants ont recommandé, entre autres :

- Le suivi accru du processus en cours de création des commissions nationa-

les de mise en œuvre du DIH ;

- La sensibilisation des Gouvernements de la sous-région, qui ne l'ont pas encore fait, à la ratification de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques et ses Protocoles et le troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève sur l'emblème du cristal rouge ;

- La consolidation de la dynamique régionale en matière de respect et d'application du DIH.

Le CICR a pour sa part assuré les participants de son soutien juridique et technique constant pour la promotion et la mise en œuvre du DIH en Afrique centrale. ■



Droit international humanitaire : les forces armées renforcent leurs capacités

Sous-région : les officiers de liaison font l'état des lieux de l'intégration du DIH dans la formation militaire

Le 21 mars 2007, à Libreville au Gabon, les officiers de liaison du CICR auprès des forces armées camerounaises, gabonaises et centrafricaines se sont réunis pour un partage d'expériences. Ces assises qui se tenaient sous les auspices du CICR

avaient pour objectif de faire le point sur l'intégration du DIH dans l'instruction des forces armées. Il a notamment été question de l'élaboration et de l'utilisation d'un manuel de l'instructeur, mais aussi de la détermination de stratégies permettant de surmonter les difficultés liées à cette intégration.

Gabon : le CICR sensibilise le haut commandement militaire au DIH

Le 20 mars 2007, le CICR a organisé une journée de sensibilisation au DIH à l'intention du haut commandement militaire gabonais. L'objectif était d'attirer l'attention des autorités sur l'importance de cette matière et d'obtenir leur soutien pour l'intégration de ce droit dans la formation des forces armées. Environ 35 officiers supérieurs ont pris part à ladite journée.

Le CICR a ainsi eu l'occasion de rappeler la responsabilité des comman-

dants en matière de diffusion et de respect du DIH dans les contextes de sécurité intérieure et dans les opérations de maintien de la paix.

Yaoundé : Droit des conflits armés, vers une vision stratégique

Le CICR a organisé du 26 février au 1er mars 2007 à Yaoundé, un séminaire à l'intention des officiers supérieurs du Cours Supérieur Interarmées de Défense (CSID).

Deuxième du genre au profit de cette Institution, ce séminaire avait pour objectif de former et de sensibiliser les officiers supérieurs sur leur rôle et responsabilités vis-à-vis du droit international humanitaire lors de la conception des stratégies opérationnelles.

13 stagiaires parmi lesquels 1 gabonais, 1 nigérien, 1 burkinabé et 10 camerounais ont pris part aux travaux. ■





Coupure du ruban par le Président François BOZIZÉ

RCA : Le CICR renforce sa présence

Le conflit armé interne qui déchire actuellement la RCA dans sa partie nord a considérablement accentué la vulnérabilité des populations civiles de cette région, victimes d'exactions de toutes sortes. Au vu de cette situation, le CICR, conformément à son mandat de protection et d'assistance aux victimes des conflits armés et de la violence interne, a décidé de transformer sa Mission en RCA en une délégation opérationnelle, depuis le 03 mai 2007.

La Mission du CICR en RCA devient une délégation opérationnelle

Afin d'être plus proche des victimes et

de pouvoir assurer un déploiement rapide et adéquat de ses opérations humanitaires dans ce pays, il est apparu nécessaire au CICR de changer le statut de sa Mission en RCA pour en faire une délégation. Ainsi la délégation régionale de Yaoundé ne couvrira plus que trois pays : le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale. La nouvelle délégation qui comprend les bureaux de Paoua et de Kaga Bando ainsi que l'antenne de Bangassou, va ainsi consolider et intensifier ses activités, dans ce pays où il est présent depuis 1997.

10 ans de présence du CICR en RCA

Depuis la signature de l'accord de siège avec le Gouvernement centrafricain en 1997, le CICR a marqué sa présence

auprès des personnes affectées par les différentes mutineries et autres violences armées qu'a connues le pays. Il y a régulièrement mené ses programmes de protection, d'assistance et de diffusion du DIH. En 2007, près de 100.000 personnes déplacées ont bénéficié de l'appui du CICR en produits de première nécessité. Le partenariat du CICR avec la SODECA (Société de distribution d'eau de Centrafrique) dans un projet d'hydraulique urbaine a permis de fournir de l'eau potable à plus d'un million d'habitants de Bangui, Berbérati, Bambari, Bossangoa, Bouar, Carnot et Ndélé. Les communautés rurales n'ont pas été oubliées. De fait, en collaboration avec la Croix-Rouge Centrafricaine, (CRCA), le CICR s'est engagé à contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement des populations par le forage de puits et la constructions de latrines.

Le partenariat avec la CRCA

Le CICR a constamment travaillé en collaboration avec la CRCA, dont les centaines de volontaires ont contribué largement à l'accomplissement de sa mission dans ce pays. Le CICR a accompagné le processus de restructuration de la CRCA ayant abouti à la mise en place d'une nouvelle équipe. Il a procédé à la construction d'un nouveau siège de la Société Nationale, qui a été inauguré le 09 mai dernier par SEM François Bozizé, Président de la République Centrafricaine. ■

MENSAJE DE LA CRUZ ROJA

Conformidad de su misión de protección, el Comité Internacional de la Cruz Roja hace aquí lo que se llama el restablecimiento de las relaciones familiares, que quiere decir, restablecer o mantener la relación entre familiares separados por razón del conflicto armado de situación de violencia interna etc.

Los mensajes de la Cruz Roja son vitales para las personas que han perdido el contacto con sus familiares. Mediante sus visitas que el CICR realiza a los lugares de detención, procura restablecer el contacto entre una madre y su hijo.

Aquí esta anciana señora del consejo de poblado (unión de pueblos) de Ayantang/Nfulacom concentrado de una población aproximadamente de 100 habitantes del tribu Esandon, distrito de Micomiseng (de 85 Km. de Bata) leyendo "un mensaje de la Cruz Roja" enviado por su hijo que se encuentra privado de libertad en la cárcel de Bata y remitido por la delegada del Comité Internacional de la Cruz Roja. ■



Crash de l'avion de la Kenya Airways à Douala : la CRC en action



Dès l'annonce de la catastrophe qui a vu la disparition de 114 personnes d'origines diverses, la Croix-Rouge Camerounaise s'est mobilisée avec l'appui du CICR et de la Fédération. Pendant 10 jours de la phase intensive, les volontaires de la CRC, dont 75 au lieu du crash pour les fouilles et 25 auprès des familles des victimes pour une assistance psychologique ont mis à contribution leur expertise, leur courage et leur détermination et surtout leur savoir faire en situation de catastrophe au profit de l'opération. La fouille des décombres a permis d'acheminer vers le poste médical avancé 154 restes humains. Cette action très remarquable de la Croix-Rouge Camerounaise a été saluée à sa juste valeur par les autres composantes du Mouvement et par les autorités camerounaises. ■

Soutien aux Sociétés Nationales

Atelier régional de formation des formateurs en Rétablissement des liens familiaux (RLF)

Du 19 au 25 mars 2007, à Douala/Cameroun, un atelier régional de formation des formateurs sur le Rétablissement des liens familiaux a été organisé par la Délégation régionale du CICR pour l'Afrique Centrale.

Ce séminaire visait à un transfert effectif des capacités pédagogiques dans le domaine du RLF pouvant contribuer à l'autonomisation non seulement de gestion des dossiers courants, de préparation aux urgences mais aussi à l'extension du réseau de RLF dans les différents pays concernés. Une vingtaine de responsables RLF de la RCA, du Gabon, de la Guinée Équatoriale et du Cameroun y ont pris part et ceci très activement grâce à l'utilisation des méthodes interactives. Ils ont reçu chacun un kit de matériel de travail pour la mise en œuvre de l'activité dans leurs pays.

Cameroun

Assistance de la CRC/CICR aux popu-

lations victimes des affrontements interethniques à l'Extrême-Nord du Cameroun

Le CICR a appuyé la Croix-Rouge Camerounaise dans le cadre de l'assistance aux victimes des affrontements interethniques (Mousghum et Kotoko), survenus au début du mois de janvier 2007, dans la province de l'Extrême-Nord du Cameroun.

En préparation à cette opération d'assistance, une vingtaine de moniteurs secouristes ont été formés à l'évaluation et à l'assistance des populations victimes. Le 11 mars 2007, ils ont contribué à assurer, avec la collaboration des autorités locales, la distribution de l'assistance du CICR. Celle-ci, constituée de couvertures, nattes, vêtements, kits hygiéniques, kits de cuisine, de semences et d'hameçons a été distribuée à 60 familles Mousghum et Kotoko.

Gabon

Du 07 au 09 janvier 2007, le CICR a appuyé la Croix-Rouge Gabonaise dans l'évaluation des formateurs et le

renforcement de leurs compétences pratiques et pédagogiques en premiers secours et urgences. L'atelier de formation a permis d'évaluer les formateurs et de renforcer leurs compétences de même que la mise à jour du programme de formation en premiers secours de la société nationale en y introduisant de nouveaux modules, dont notamment, ceux sur le Rétablissement des liens familiaux et "l'Accès plus sûr".

Guinée Équatoriale

Le CICR a contribué à l'appropriation du service de rétablissement des liens familiaux par la Croix Rouge de Guinée Équatoriale (CRGE). En effet, le responsable national identifié pour ce service a reçu une formation d'une semaine portant sur les connaissances de base du service RLF, notamment son but, ainsi que les méthodes et moyens utilisés pour ce besoin.

Désormais, tout message Croix-Rouge (MCR) pour distribution en Guinée Équatoriale pourrait être traité par la société nationale. ■



Délégation régionale du CICR pour l'Afrique centrale

BP 6157 Yaoundé, Cameroun. Tél. : +(237) 222.58.59 / 223.94.25 Fax : +(237) 223.78.87

Bureau de Bata : Barrio Alena Tél. : +(240) 08 02 05 / 27 02 14 / 23 25 46 Fax. +(240) 08 02 05

E-mail : yaounde.yao@icrc.org

web : www.icrc.org

BULLETIN : Supervision Générale : Klaus SPREYERMANN, Délégué régional pour l'Afrique centrale ; Comité de rédaction : (Yaoundé) ; Mamadou SY, Délégué coopération ; Lydie ELLA, Conseillère juridique ; Rosine KAM, Assistante communication. (Bata) Jacqueline GROS, Chef de bureau.

Organisation internationale, impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



CICR